REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE VALERGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police de circulation INTERDICTION DE STATIONNEMENT ITINERAIRE DE DEVIATION Avenue du Mas de Baron Du 21 au 25 Août 2023 inclus de 7h à 18h

ARRETE N° 2023/07/184

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et de la voirie routière,

Vu l'arrêté de Police de circulation n°2023/07/183, de la Commune en date du 21 juillet 2023.

Vu la nécessité de mettre en place un « ITINERAIRE DE DEVIATION » dans le cadre des travaux de raccordement ENEDIS, Avenue de la Gare du 21 au 25 Août 2023, afin de garantir le maintien des services de transport en commun ainsi que de fluidifier la circulation dans le village,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, Avenue du Mas de Baron 34130 VALERGUES, du 21 au 25 Août 2023 de 7 h à 18 h.

ARRETE:

Article 1er: Afin de garantir le maintien des services de transport en commun et de fluidifier la circulation dans la commune au regard des perturbations liées aux travaux sur la RD 105- Avenue de la Gare, le stationnement sur l'Avenue du Mas de Baron sera partiellement interdit (cf. : Zone rouge sur le plan) du 21 au 25 Août 2023 de 7 h à 18 h.

Article 2 : Afin de maintenir une largeur de chaussée suffisante pour garantir la circulation des véhicules et plus particulièrement, des gros gabarits, en toute sécurité pour les riverains et les usagers, <u>le stationnement sur la partie droite</u> de la chaussée dans le sens Avenue de la Gare – Avenue des Platanes sera strictement interdit (zone rouge sur le Plan) du 21 au 25 Août 2023 de 7 h à 18 h.



Article 4 : L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

Article 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur le chantier et publié sur le site de la Commune

VALERGUES, le 21 Juillet 2023 Le Maire, Gérard LIGORA

Hérault